



Le Crotoy Préservé et Authentique
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Compte-rendu de l'Assemblée générale annuelle 2019 de l'Association « Le Crotoy Préservé et Authentique »

Le samedi 16 mars 2019, à 14h00, s'est tenue dans la salle « Colette » Parking rue Jules Verne au Crotoy, l'Assemblée générale annuelle de l'Association « **Le Crotoy Préservé et Authentique** ».

Participants à l'assemblée générale:

- 40 personnes étaient présentes à l'assemblée générale
- 33 adhérents étaient présents, 27 adhérents s'étaient excusés et parmi eux 20 avaient donné leur pouvoir aux adhérents présents
- Le père Willy AQUIE de la Paroisse Saint Esprit en Marquenterre
- Mme Claude CAILLY du Courrier Picard
- M. Bruno BOSQUET du Journal d'Abbeville

1. RAPPORT MORAL présenté par M. Jean-Claude STEIL – Président de LCPA

Mesdames, Messieurs, Chers amis et adhérents,

Nous voici réunis pour notre assemblée générale annuelle 2019 : la 7^{ème} édition depuis la création de notre association en décembre 2012.

Nous tenons tout d'abord à vous remercier de votre présence. Vous témoignez ainsi de l'intérêt que vous portez à nos activités et au développement de notre association.

Nous remercions, Mme le Maire du Crotoy, pour le prêt de la salle « Colette » et la mise à disposition du matériel.

LCPA compte aujourd'hui **127 adhérents** dont **76 adhérents** à jour de leur cotisation, venant d'horizons divers :

- 52 % de Crotellois / Saint-Firminois
- 34 % de résidents secondaires au Crotoy
- 13 % sont des adhérents (es) extérieurs au Crotoy (dont hors de France: Belgique, Allemagne)

et au niveau de la mixité, il y a 54 % de femmes et 46 % d'hommes.

Le Conseil d'administration s'est réuni 7 fois en 2018 et 2 fois en 2019

Notre **site internet LCPA** est régulièrement mis à jour. Il a reçu **51 055 visites** soit un peu plus de 60 visites / jour ou environ 21 000 visites sur une année. LCPA intéresse un très large public, bien au-delà de ses adhérents.

En ce début de cette année, notre Association a eu la lourde peine de vous faire part du décès de **Madame Lucette DELABY** - Membre du Conseil d'administration qui s'est beaucoup investi dans LCPA notamment pour le combat contre les odeurs nauséabondes du centre conchylicole du Crotoy.

Statutairement, le Conseil d'Administration de LCPA doit être constitué de 9 membres, aussi, nous avons fait un appel pour qu'une personne parmi vous soit candidat au Conseil d'Administration de LCPA.

L'assemblée générale élira un nouveau Conseil d'Administration avec le nouvel administrateur ou administratrice. Ensuite le nouveau Conseil d'administration élira à son tour le nouveau bureau (Président, Vice-Présidents – Secrétaire général et trésorier).

Nous devons rechercher en permanence de nouvelles forces, de nouvelles initiatives. Nous sommes certains que parmi vous beaucoup accepteront de rejoindre le Conseil d'Administration de LCPA.

Voilà l'essentiel des informations que nous devons vous communiquer.

Après le diaporama, si vous le souhaitez, vous pourrez prendre la parole pour enrichir encore les débats.

Mesdames, Messieurs, Chers amis et adhérents, je vous remercie



2. RAPPORT D'ACTIVITES AVRIL 2017 / MARS 2018 présenté par M. Jean-Claude STEIL Président de LCPA

Nous avons suivi ou organisé les dossiers suivants :

LA 4ème EDITION DES RENCONTRES DU CROTOY



Pour rappel, la 4ème édition qui s'est tenue en 2018

Après notre assemblée générale annuelle, a accueilli une présentation de qualité avec comme intervenant

M. Jean-Paul DUCROTOY
Professeur Émérite de l'Université
du HULL (Grande Bretagne)

sur le thème:

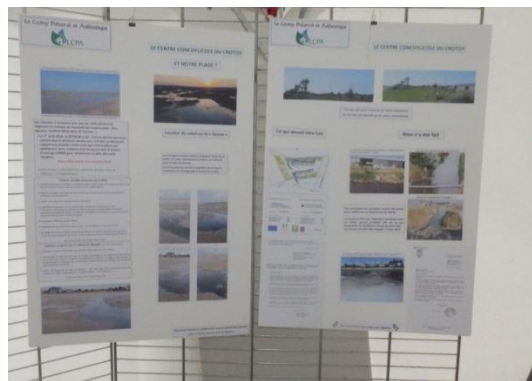
"Les milieux estuariens et littoraux
Une approche scientifique pour préserver
et exploiter la Baie de Somme"

Cette année, 2019, notre Vice-Présidente, Annie Jacques fera une présentation des éléments remarquables de l'église du Crotoy.

LE FORUM DES ASSOCIATIONS 8 SEPTEMBRE 2018 présenté par M. Jean-Claude STEIL

Lors du Forum 2018 LCPA a présenté les thèmes suivants

- **Le plan de prévention des risques naturels (PPRN)**
- **Les nuisances du centre conchylicole**



Le centre conchylicole

Le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

le Forum 2019 se tiendra le samedi 7 septembre 2019 Place Jeanne d'Arc

LE REPAS PICARD DU 1er DECEMBRE 2018 présenté par M. Jean-Claude STEIL

50 personnes ont partagé ce repas Picard le samedi 1er décembre 2018.
C'est un grand moment de convivialité entre adhérents et amis de LCPA



Les Bistoux

En 2019, nous avons programmé le traditionnel Repas Picard avec le Bisteu au menu pour **le samedi 30 novembre**.

Pensez d'ores et déjà à réserver cette date dans vos agendas.

LE CENTRE CONCHYLICOLE DU CROTOY – Présenté par Jean-Claude STEIL

UN RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

UNE EFFLUVE NAUSEABONDE

UNE HISTOIRE SANS FIN



Etat des fossés



Les rejets du centre conchylicole sur la plage

UNE HISTOIRE SANS FIN

Août 2015

1er courrier du Collectif des riverains à M. Emmanuel Maquet en août 2015

Avril 2016

LCPA rencontre le Collectif des Riverains

Juillet 2016

Analyses microbiologiques et biologiques par EUROFINs du rejet sur la plage.

Aout 2016

Réunion en Mairie avec les différents acteurs dont Mr Thierry BIZET du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard

A partir de Novembre 2016

LCPA a envoyé des courriers pour alerter sur le problème de nuisances a :

Monsieur le Préfet avec un dossier complet

Au député Monsieur Jean-Claude Buisine

A la Ministre de la santé Madame Marisol Touraine

A la Ministre de l'Environnement Ségolène Royal

A tous les élus de la région et de la Somme

Janvier 2017

Envoi d'un courrier à :

Monsieur Benoît Lemaire nouveau Sous-Préfet de la Somme

Monsieur Emmanuel Maquet Président du Syndicat Mixte BS GLP

Madame Monique Ricomes DG de l'ARS Hauts de France

Février 2017

Nouveau courrier à M. Le Sous-Préfet Benoit Lemaire

Mai 2017

Présentation à M. Le Sous/Préfet d'un dossier détaillé des Analyses et interprétations des résultats

Nota : Suite à cette présentation nous avons différé le dépôt de plainte au tribunal administratif prévu dès Novembre 2016

Août 2017

Réunion à la Mairie du Crotoy CR de la visite de M. le Sous/Préfet sur le site du centre conchylicole et du parc à moules

Septembre 2017

Echange de Courriel avec M. Wibart Chef de service à la Sous –Préfecture d'Abbeville

Septembre 2018

Reçu mail de M. Le Sous-Préfet sur ce dossier et explication des travaux envisagés.

Novembre 2018

LCPA fait faire des analyses après fermeture du Centre Conchylicole dans le fossé longeant le Centre Conchylicole. Résultats très médiocres.

Automne 2018

Parution de la Revue du Syndicat Mixte concernant le Grand site de France incluant le thème

« **Construction du Centre Conchylicole** » Apparition d'une **zone de valorisation des produits de la Baie** annoncée par le journal d'Abbeville du 31/10/2018

Structure complémentaire à la station du traitement des moules permettant la purification des coques

Décembre 2018

Rencontre avec Mr Haussoulier président du SMBS GLP qui n'a plus la gestion du CCC depuis la loi NOTRe.

Janvier 2019

Courriers à Monsieur Philippe Fournier-Montgieux, nouveau Sous-Préfet d'Abbeville, à Monsieur Haussoulier et à Monsieur Hertault Président de la Communauté de Commune Ponthieu Marquenterre.

Rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur Haussoulier pour connaître les projets 2019 de travaux pour l'éradication des pollutions du Centre Conchylicole

LE CENTRE CONCHYLICOLE DU CROTOY

Nos interrogations

Quels sont les projets en cours pour remédier en 2019 aux odeurs nauséabondes et aux pollutions des rejets en Baie

Quels sont les projets à moyen terme pour l'évolution et agrandissement du Centre Conchylicole

Nos Objectifs

- Eradication des odeurs nauséabondes dues à l'activité du Centre Conchylicole
- Eradication des pollutions du rejet en Baie
- Participation positive à une ou plusieurs commissions sur le devenir du Centre Conchylicole.

LA SAGA DES PAS NOUS PAS NOUS

LA MAIRIE ce n'est pas nous. Pourtant propriétaire du terrain et subissant les réclamations du public.

LE SYDICAT MIXTE BAIE SOMME GRAND LITTORAL ce n'est plus nous malgré des équipes compétentes d'ingénieurs

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTHEIU MARQUENTERRE ce n'est pas encore nous et doit confier une délégation de service public au SMBS GLP

SCOOP DU JOUR: Ci-dessous le courrier de M. Haussoulier reçu le 15 Mars 2019



1, rue de l'Hôtel Dieu - 80100 Abbeville
 Tél. : +33 (0)3 22 20 60 30
 Fax : +33 (0)3 22 31 19 33

Le Président

Monsieur Jean-Claude STEIL
 Président de l'Association LCPA
 11 rue du Marquenterre
 80550 LE CROTOY

Nos Réf. : MBI/VM n° 19.24403

Abbeville, le 11 mars 2019

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier en date du 15 février relatif aux nuisances olfactives aux abords du Centre conchylicole du Crotoy, je vous confirme, de nouveau, que les autorités publiques mettent tout en place pour résoudre définitivement ce désagrément.

Le 15 janvier, j'ai participé à une visite du site en présence de Monsieur le Sous-préfet d'Abbeville, de Madame la Secrétaire générale de la Sous-préfecture d'arrondissement, de votre Conseiller départemental et Président de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre, Claude Hertault, de Jeanine Bourgau, Maire de Le Crotoy, de représentants des collectivités et d'un mytilliculteur.

Depuis début février, l'activité a repris et les odeurs désagréables se refont sentir. Celles-ci sont, comme nous en avons discuté lors de notre entretien en mairie de Saint-Valéry-sur-Somme le 18 décembre, imputées au rejet des eaux. Tous les acteurs admettent qu'il y a un dysfonctionnement au niveau de l'infrastructure dû à la présence et à la stagnation de vases.

Une réunion est programmée à ce sujet le 29 mars en Sous-préfecture avec les services de l'Etat, le cabinet d'études mandaté, la société VEOLIA, le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard et la Communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre. Une invitation est parvenue en Mairie de Le Crotoy, qui sera également représentée.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des conclusions de cette réunion et des mesures qui seront prises afin, espérons-le, de pérenniser durablement cette activité traditionnelle. Celle-ci est en effet un atout économique pour notre territoire et doit plus que jamais s'effectuer dans le plus grand respect de l'environnement et des habitants riverains du site.

Demeurant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Stéphane HAUSSOULIER

Copie :

- Monsieur Philippe Fournier-Montgieux, le Sous-préfet d'Abbeville
- Monsieur Claude Hertault, Président de la Communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre

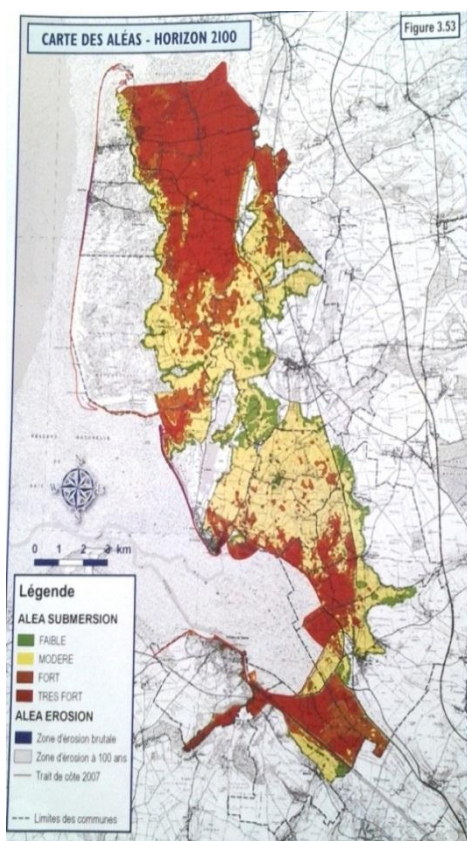
CONCLUSION DU CENTRE CONCHYLICOLE

LCPA courant 2019 effectuera **une veille sanitaire sur les rejets** :

En Baie de Somme au niveau du Geyser et dans le fossé longeant le Centre Conchylicole

LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS – Présenté par M. Charles CHAPRON Vice-Président

PPRN = DANGER



Compte-tenu des enjeux sur la propriété bâtie et non bâtie, les Crotellois se sont faiblement mobilisés contre le PPRN.

A l'inverse, dans d'autres communes, comme Fort-Mahon-Plage, où les propriétaires ont pris la pleine mesure des spoliations dont ils étaient victimes.

Le Plan de Prévention des Risques Naturels est un document définissant le niveau des risques d'inondation pour toutes les propriétés de la zone Baie de Somme – Marquenterre. Les services de l'Etat après la meurtrière tempête Xynthia de février 2010, ont élaboré et imposé à tous, un règlement contraire à l'avis de l'Enquête Publique qui a donné un avis défavorable.

D'août 2016 à février 2018, l'Association de propriétaires et résidents (AD PAR) a travaillé d'arrache-pied pour contrer un postulat et une étude pseudo sérieuse de CREOCEAN qui bloquent tout développement économique du secteur, en déposant un recours.

Ce travail acharné, mené avec 3 représentants de LCPA au Conseil d'Administration, (M. Jean-Claude Steil, M. Jean-Claude Chamaillard et moi-même), a abouti par une 1ère victoire auprès du Tribunal Administratif d'Amiens en février 2019

Victoire d'autant plus méritoire que l'action juridique, menée par les 10 Maires des communes concernées (dont Le Crotoy), s'est vue « retoquée » malgré les moyens importants mis en œuvre (comprenez un cabinet d'avocats plus coûteux pour le contribuable !).

Mais cette victoire n'est que très partielle : c'est la notion de recul du trait de côte qui est remis en cause par le tribunal, mais le reste, le zonage lié à la submersion marine en particulier, reste effectif.

Nous devons donc poursuivre la lutte en espérant plus de mobilisation des Crotellois : Nombreuses sont les zones touchées au Crotoy. Nous pouvons craindre à moyen terme une dévalorisation importante de notre secteur si nous ne maintenons pas notre combat juridique.

Il faut que les services de l'Etat, non seulement nous entendent, mais nous associent à l'élaboration d'un nouveau règlement.

C'est maintenant qu'il faut soutenir l'association AD PAR qui tiendra son assemblée Générale le **samedi 27 avril 2019** à 16 h 30 à l'ancienne salle des fêtes - Rue des écoles à Fort-Mahon-Plage

LES MAISONS ABANDONNEES – Présenté par Mme Annie JACQUES Vice-Présidente

Les nombreuses maisons en déshérence du Crotoy sont dangereuses pour la population, De plus, elles défigurent notre ville.

La préservation de l'architecture typique du Crotoy et la réhabilitation des bâtiments anciens restent un sujet primordial pour LCPA, mais notre rôle se limite à celui des lanceurs d'alerte.

Notre association n'ayant pas la légitimité pour identifier les propriétaires indécidés et les contraindre à un minimum d'entretien de leur patrimoine

Exemples de maisons en déshérence ou abandonnées



Maisons Mayeux 35-37 rue de la Prison Jeanne d'Arc



Ancienne école Rue Jules Verne



Ancienne épicerie Mayeux rue du 8 mai 1945



Maison rue Ferdinand de Lesseps

Devant l'absence de réponse de la Préfecture à la suite de notre courrier du 8 octobre 2018 sur les maisons en déshérence, nous nous sommes renseignés auprès des services préfectoraux sur le devenir de cette lettre.

Une réponse est à l'étude ; une réunion est prochainement prévue avec les services de l'Etat compétents (DRAC) sur les problèmes du Patrimoine, réunion qui permettra de nous répondre plus précisément.

Le problème est délicat puisqu'il touche à la propriété privée. Sans préjuger des conclusions, la réponse ira très certainement dans le sens d'une nécessité de sensibilisation des collectivités locales comme des particuliers à la déshérence des immeubles. Celle-ci peut parfois aboutir à des événements tragiques comme celui de l'effondrement des bâtiments, comme cela s'est produit récemment rue d'Aubagne à Marseille.

Dès que la réponse officielle de la Préfecture nous parviendra nous la communiquerons aux adhérents.

Un adhérent a posé une question à savoir : est ce que LPCA pourrait prendre conseil auprès d'un avocat urbaniste pour les maisons en déshérence. Ce point sera soulevé lors d'une prochaine réunion du Conseil d'administration

RAPPORT FINANCIER 2018 – Présenté par M. Cyril GORENS – Comptable de LPCA

COMPTE D'EXPLOITATION 2018

Recettes

Adhésions et renouvellement d'adhésions.....	1110,00 €
Versement participants Repas Picard	994,89 €
Divers	23,49 €
Total recettes:	2128,38 €

Dépenses

Assurances GMF.....	110,20 €
Achat pour les AG 2016.....	57,92 €
Achats pour Repas Picard.....	778,24 €
Site LPCA –suppression publicité et changement nom de domaine.....	95,00 €
Divers (timbres, bureautique, frais La Poste et analyse EUROFIN CC).....	637,08 €
Adhésions autres associations (SPPEF, AMPF, ASPV).....	70,00 €
Achat affiches SGC CONCEPT pour « les rencontres du Crotoy.....	192,00 €
Total dépenses:	1940,44 €

RESULTAT 2018 EXCEDENT DE 187,94 €

Avoir au 31 décembre 2018 sur :

- Compte courant	+ 227,83 €
- Compte numéraire.....	+ 67,39 €
- Livret A + intérêts.....	+ 3875,75 €

Bilan financier au 31 décembre 2018..... + 4170,97 €

COMPTE PREVISIONNEL 2019

1) Cotisations 2019 Proposition soumise au vote de reconduire le vote de l'AG 2018

- Cotisation annuelle (adhésion ou renouvellement pour une personne: **10 euros**
- Cotisation annuelle pour une famille de 3 personnes ou plus : **25 euros**

2) Dépenses

Fonctionnement: 500 euros
 Repas Picard : 700 euros
 Analyse EUROFIN Centre Conchylicole : 800 euros..... **Soit 2000 euros**

3) Recettes

Adhésions: 1100 euros
 Repas picard: 900 euros.....**Soit 2000 euros**

A partir de 2020, tous les renouvellements d'adhésions débiteront en début d'année civile

INSCRIPTION DE L'EGLISE AUX MONUMENTS HISTORIQUES Présenté par Mme Annie JACQUES – Vice-Présidente

A la fin de l'année 2013, LCPA ainsi que l'Association Sauvegarde de la Mémoire du Crotoy avaient demandé aux services de la Direction régionale des affaires culturelles la protection de l'Eglise Saint Pierre du Crotoy dont le clocher-tour remontait au XIVème siècle.

Par une lettre du 10 juin 2014, la Directrice régionale des affaires culturelles nous avait informé, qu'après examen, la Délégation permanente de la Commission générale du Patrimoine et des Sites avait émis, le 27 mars 2014, un **avis favorable** à l'instruction du dossier.

L' étude de l'historique de l'église a donc été menée par les services de recensement de la DRAC, le dossier établi par le rapporteur a été présenté à la Commission du 7 mars 2019.

Cette commission a émis un **avis favorable** à l'inscription de l'ensemble de l'église à l'Inventaire des Monuments historiques.

Un arrêté officiel devrait être prochainement publié.

LES PROJETS DE LCPA POUR 2019 présenté par M. Jean-Claude STEIL **Actions de LCPA pour l'année 2019**

- Le centre conchylicole du Crotoy : c'est peut-être la dernière ligne droite pour qu'enfin les riverains de ce quartier du Crotoy retrouvent sa plénitude et son bien-être de vivre.
- Le Plan de Prévention des risques naturels : Soutien de l'Association AD PAR qui souhaite faire appel du jugement. Participation à leur Assemblée Générale le 27 avril 2019 à Fort-Mahon
- Maisons en déshérence ou abandonnées
- Suivi de l'inscription à l'inventaire des monuments historiques de l'église du Crotoy
- la réouverture de la base nautique de Saint Firmin (voir questions diverses)

Nouveau dossier à suivre:

L'achat du terrain « Les Embruns » situé sur la digue Jules Noiret par un promoteur. LCPA se souvient de la construction réalisée sur la plage (Amarante) ou du projet abandonné (La Muchée)

LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018 – VOTE DES ADHERENTS

RAPPEL: L'assemblée générale du 17 mars 2018 a élu les 9 membres du conseil d'administration qui a élu à son tour le bureau suivant:

- Jean-Claude Steil - Retraité – Président *
- Annie Jacques - Conservateur du patrimoine – Vice-Présidente *
- Charles Chapron – Retraité – Vice-Président *
- Yves Delamotte – Retraité
- Jean-Claude Chamaillard – Retraité – Secrétaire général *
- Lucette Delaby – Retraîtée *
- Cyril Goerens – Trésorier (Expert-comptable – Commissaire aux comptes) *
- Daniel Convain – Retraité *
- M. Michel Delahaye – Retraité

* Membres du bureau sortant

L'assemblée générale du 16 mars 2019, en délibération, décide de la composition du conseil d'administration comme suit:

8 administrateurs sortants se représentent

- Jean-Claude Steil - Retraité – Président *
- Annie Jacques - Conservateur du patrimoine – Vice-Présidente sortante
- Charles Chapron – Retraité – Vice-Président sortant
- Jean-Claude Chamaillard – Retraité – Secrétaire général sortant
- Cyril Goerens – Expert-comptable, Commissaire aux comptes – Trésorier sortant
- Yves Delamotte – Retraité audiovisuel
- Daniel Convain – Retraité
- Michel Delahaye - Retraité

2 adhérents font acte de candidature lors de l'Assemblée Générale

- Martine Droulers
- Gilles Dussart

Approbation des rapports

1 - L'assemblée générale a voté à l'unanimité des adhérents présents lors de l'AG tous les rapports suivants:

- le rapport moral
- le rapport d'activités 2018
- les projets pour 2019
- le rapport financier 2018 et prévisionnel 2019

2 – Les candidats Martine Droulers et Gilles Dussart sont **élus à l'unanimité des adhérents présents** lors de l'assemblée générale.

3 - L'assemblée générale a voté à l'unanimité des adhérents présents à l'AG et confirme la composition du conseil d'administration comme suit :

- Annie Jacques - Conservatrice du patrimoine
- Jean-Claude Steil – Retraité
- Charles Chapron – Retraité
- Jean-Claude Chamaillard – Retraité
- Cyril Goerens – Expert-comptable – Commissaire aux comptes
- Yves Delamotte – Retraité audiovisuel
- Daniel Convain – Retraité
- Michel Delahaye – Retraité
- Martine Droulers -Retraitee
- Gilles Dussart - Retraité

QUESTIONS DIVERSES

Pour répondre aux interrogations de M. Charles Chapron sur la réouverture de la base nautique de Saint-Firmin, Mme Géraldine Chamaillard, Adjointe au Maire, lui précise que cette réouverture ne sera possible que lorsque la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera achevée.

Depuis janvier 2018, cette compétence est assumée par la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre (CCPM) dont le service d'urbanisme travaille sur le dossier à l'heure actuelle. La procédure est longue et complexe et, dans le meilleur des cas, la révision du PLU ne pourra pas être effective avant la fin de l'année 2019. La rétrocession par les carriers du terrain permettant à la commune de reprendre une activité nautique.

FIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Hors Assemblée Générale : Le nouveau conseil d'administration qui s'est réuni après l'assemblée générale a élu le bureau suivant:

Président : Jean-Claude Steil
 Vice-Présidente : Annie Jacques
 Vice-Président : Charles Chapron
 Trésorier : Cyril Goerens
 Secrétaire Général : Jean-Claude Chamaillard

- Le Conseil d'administration délègue ses pouvoirs à M. Jean-Claude Steil, Mme Annie Jacques, M. Charles Chapron et à M. Jean-Claude Chamaillard, avec pour chacun faculté d'agir seul, pour signer en son nom et place, les pièces utiles au fonctionnement de l'association LCPA.
- Mme Annie Jacques, Vice-Présidente, sera plus particulièrement chargé du patrimoine bâti
- M. Charles Chapron, Vice-Président, sera plus particulièrement chargé de l'environnement, du PPRN et de la préservation des chemins.
- Le Conseil d'administration délègue ses pouvoirs à M. Jean-Claude Steil, M. Cyril Goerens et à M. Jean-Claude Chamaillard pour être signataire du compte bancaire de LCPA à la Banque Populaire du Nord du Crotoy

PRÉSENTATION DES ELEMENTS REMARQUABLES DE L'ÉGLISE SAINT PIERRE DU CROTOY

par notre Vice-Présidente, Mme Annie Jacques, Conservatrice du Patrimoine.



Notre intervenante a fait une présentation de l'église Saint Pierre du Crotoy.

L'église a conservé sa façade et son clocher-tour en grès datant des 13ème-14ème siècles.

La nef et le chœur ont été reconstruits pendant la seconde moitié du 19ème siècle pour remplacer les parties médiévales trop délabrées.

A l'intérieur, l'église abrite de nombreuses œuvres artistiques.



L'ensemble des vitraux, œuvre de Charles Champigneulle fils (1853-1905)



Le retable de Saint Honoré du 15eme siècle provenant de la Chartreuse de Thuisson d'Abbeville



Des ex-voto marins



Abert Siffait de Montcourt (1858-1931) Le Crotoy au temps de Jeanne-d'Arc

Fin de la présentation : 17 heures